

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 mars 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	18	6	5	4

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Membres présents :

BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, FAYE Jean Pierre, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir :

BAUDEMONT Dominique donne pouvoir à PERIGAUD Chantal, CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, CHAUVERGUE Laurence donne pouvoir à MUZETTE Thierry, DOLLEY Alain donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, PERDUCAT Daniel donne pouvoir à FAYE Jean Pierre, SUDRON Frédéric donne LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

GARDELLE Bruno, ROGER Edouard, TERRIER Gilles, GANE Isabelle, SIMON Isabel

Absents :

CAMBOU Stéphane, BODIN Pascal, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

FINANCES

Délibération n° 22 – 2018 : Bail Maison de Santé Peyrat le Château

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'en décembre 2017 l'association Maison de Santé Pluridisciplinaire des Portes de Vassivière a demandé une rupture du bail pour la Maison de santé, antenne de Peyrat le Château au motif que les professionnels de santé de Peyrat-le-Château voulaient se constituer en association indépendante pour louer le local situé à Peyrat-le-Château. La rupture du bail a été autorisée pour le 31 décembre 2017, dans l'attente de la création de la nouvelle association.

Le Président précise que les formalités de création de l'Association des Professionnels de Santé de Soins de Peyrat le Château (APSSP) ont été effectuées le 02 mars 2018.

Il convient donc d'examiner les conditions de conclusion d'un bail entre la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et l'APSSP :

- Durée : le bail est consenti pour une durée de 15 ans à partir du 1^{er} janvier 2018.
- Montant du loyer :
Par délibération du 11 décembre 2014, il avait été fixé un loyer annuel tenant compte du coût des travaux de rénovation du local, des aides obtenues et du reste à charge de l'opération pour la Communauté de Communes.
En référence à ce calcul initial et compte tenu de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2017, le montant du loyer s'élève à 4 987,11 € TTC par an pour l'année 2018. Il sera payé trimestriellement, à terme échu et sera révisé annuellement à la date anniversaire.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE VALIDER le montant du loyer présenté ci-dessus
- DE MANDATER le Président pour signer le bail avec l'APSSP

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 03 avril 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : 10/4/18
Publié le : 10/4/18

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

